

Préparation Habilitation électrique électricien BT HT

Initial

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article 4544 10 du Code du Travail: « Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées ».

OBJECTIFS

Permettre au personnel réalisant des opérations d'ordre électrique en Basse et Haute Tension (BT/HT) du domaine HTA de mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NF C 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur ou au voisinage des ouvrages et ou installations électriques.

S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions.

PROGRAMME

THEORIE (tronc commun 2)

- Présentation et évolution de la réglementation
- Notions de base en électricité
- L'habilitation électrique
- Opérations électriques et non électriques
- Moyens de protection
- Conduite à tenir en cas d'incendie d'origine électrique

- Distribution électrique en France
- Equipements de protection individuelle et collective
- Consignation et déconsignation
- Procédures d'intervention générales BR
- Matériel électrique
- Zones et distances d'environnement
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité

PRATIQUE

- Evaluation axée sur les indices de chacun en BT et HTA,

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, études de situations concrètes au moyen de vidéoprojecteur/paperboard et exercices pratiques.

PUBLIC CONCERNE : Chargé de travaux en BT HT (B1 H1,B2 H2,B1V H1V,B2V H2V). chargé de consignation (BC HC), chargé d'intervention générale pour opérations de dépannage ou de raccordement, des mesurages, essais et vérifications en Basse Tension (BR, BE HE Essai, BE HE Mesures)

PRE-REQUIS : Néant

LIEU : Agence ECOPREV ou INTRA ENTREPRISE

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 personnes

DUREE DE LA FORMATION : 4 JOURS (28 HEURES)

ACCESSIBILITE: Handicap En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : • Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique lors du parcours d'évaluation. • Une attestation est remise à l'issue de la formation. • Nous préconisons un renouvellement de cette formation tous les 3 ans

Modalités, délai d'accès :

